



COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS

EN NORMES IFRS

31 décembre 2005

Sommaire

Rapport d'activité.....	2
Compte de résultat consolidé semestriel	3
Bilan consolidé semestriel.....	4
Tableau de flux de trésorerie.....	5
Tableau de variation des capitaux propres	6
Annexe aux comptes consolidés semestriels.....	7
Attestation des commissaires aux comptes	28

Rapport d'activité semestriel

Le chiffre d'affaires IFRS consolidé du Groupe s'est élevé au 1^{er} semestre à 574,7 M€, en baisse de 0,4 % (à taux de change constant – 0,15 %) par rapport au premier semestre de l'exercice 2004/05 (576,7 M€), soit - 1 % en conserve, - 2,2 % en surgelé et + 2,4 % en frais. Cette évolution est caractérisée par un climat de consommation difficile et l'arrêt volontaire de certaines ventes déficitaires en frais en foodservice dans la zone euro. Dans la zone non euro, la croissance reste soutenue avec une progression de 14,9%.

La marge opérationnelle courante, stable par rapport à 2004/05, s'établit à 29,4 M€. L'augmentation des prix de vente et les bonnes performances réalisées lors des campagnes de production de l'été dernier en conserve et surgelé ont permis de compenser les fortes hausses des emballages et de l'énergie. De plus, le résultat opérationnel courant a été pénalisé sur le semestre par 4 M€ d'autres charges opérationnelles, principalement des charges de restructuration engagées dans le cadre du plan d'amélioration des performances et le résultat opérationnel a bénéficié de 1,3 M€ d'éléments non récurrents.

Le résultat financier se traduit par une charge nette de 8,4 M€ y compris un impact positif de 1,3 M€ au titre des normes IAS 32-39 contre 3,5 M€ sur le 1^{er} semestre de l'exercice précédent, ce dernier ayant bénéficié de produits non récurrents pour un montant de 2,9 M€ dont les plus-values sur cession de valeurs mobilières de placement pour 2,1 M€ et 0,5 M€ de reprises de provisions financières. Hors effets non récurrents, l'augmentation de la charge financière du 1^{er} semestre 2005/06 est due principalement à la hausse des taux d'intérêts, euros et dollars.

La charge d'impôt est de 6,0 M€ au 31/12/2005 contre 9,2 M€ au 31/12/2004. Cette réduction est due à l'évolution de la répartition des filiales contributives au résultat et à la suppression de l'exit-tax supportée au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2004/05.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 15,8 M€.

Compte tenu de ces éléments, le chiffre d'affaires attendu sur l'année est en légère croissance avec un résultat opérationnel courant se situant dans une fourchette de 5,6 % à 5,8 % par rapport au chiffre d'affaires.

Données sociales de la société mère

Au premier semestre de l'exercice 2005/06, le résultat courant avant impôt de Bonduelle SCA s'est élevé à 53,2 M€ contre 32,6 M€ au premier semestre de l'exercice 2004/05.

Compte de résultat consolidé en normes IFRS

En milliers d'euros		Notes	Au 30/06/05 (*) 12 mois	Au 31/12/04 (*) 6 mois	Au 31/12/05 6 mois
Chiffre d'affaires		IV. J	1 200 880	576 736	574 713
Achats et charges externes			(844 281)	(515 915)	(495 066)
Charges de personnel			(241 958)	(134 456)	(135 827)
Amortissements et dépréciations			(53 023)	(31 588)	(30 438)
Autres produits opérationnels		IV. K	59 043	155 393	131 956
Autres charges opérationnelles		IV. K	(51 338)	(20 350)	(15 938)
Résultat sur cession de participations consolidées				(105)	18
Résultat opérationnel courant			69 323	29 713	29 418
Eléments non récurrents		IV. L			1 310
Résultat opérationnel			69 323	29 713	30 728
Produits financiers			11 469	9 526	13 990
Charges financières			(21 513)	(12 976)	(22 393)
Résultat financier			(10 044)	(3 450)	(8 403)
Résultat avant impôt			59 279	26 263	22 324
Impôt sur les bénéfices			(22 224)	(9 236)	(6 040)
Résultat net des sociétés intégrées			37 055	17 027	16 285
Part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence			11		
Résultat net de l'ensemble consolidé			37 066	17 027	16 285
. Résultat du groupe			38 046	17 163	15 814
. Résultat hors groupe			(980)	(136)	471
RESULTAT NET PAR ACTION	12 mois	IV. N	4,76		
	6 mois			2,15	1,98
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION	12 mois	IV. N	4,76		
	6 mois			2,15	1,98

(*) Hors IAS 32-39

Bilan consolidé en normes IFRS

Actif

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Au 30/06/05 (*)	Au 31/12/04 (*)	Au 31/12/05
Total Actifs non courants		405 723	390 776	398 648
Autres immobilisations incorporelles	IV. A	30 799	29 617	32 090
Ecarts d'acquisition	IV. A	75 553	75 553	75 553
Immobilisations corporelles	IV. B	278 765	266 113	271 458
Titres mis en équivalence		73	61	73
Autres actifs financiers	IV. C	2 052	1 931	5 343
Impôt différés	IV. G	15 313	13 516	13 667
Autres actifs long terme	IV. C	3 168	3 984	462
Total Actifs courants		671 380	714 667	780 918
Stocks et en-cours	IV. D	296 322	386 700	381 771
Clients et autres débiteurs		310 364	264 978	303 011
Créances d'impôt		658	34	970
Autres actifs courants		5 617	8 465	7 956
VMP et autres placements	IV. C			4 304
Disponibilités	IV. C	58 419	54 490	82 906
Total Actif		1 077 103	1 105 443	1 179 566

(*) Hors IAS 32-39

Passif

<i>en milliers d'euros</i>		Au 30/06/05 (*)	Au 31/12/04 (*)	Au 31/12/05
Total Capitaux propres, part du groupe		295 966	274 536	298 163
Capital social		56 000	56 000	56 000
Primes liées au capital		22 545	22 545	22 545
Autres réserves		905	1 627	(5 422)
Résultats accumulés		216 516	194 364	225 040
Total Intérêts minoritaires		14 095	22 226	18 923
Total des capitaux propres		310 061	296 762	317 085
Total Passifs non courants		303 701	240 363	301 832
Emprunts et dettes financières	IV. C	271 289	198 649	272 438
Engagements envers le personnel	IV. H	4 053	3 881	3 970
Autres provisions	IV. I	7 556	4 011	10 726
Impôts différés	IV. G	8 086	5 576	2 962
Autres passifs long terme	IV. F	12 717	28 246	11 737
Total Passifs courants		463 341	568 318	560 648
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		55 964	177 739	179 420
Provisions (part à moins d'un an)		6 282	11 306	3 702
Fournisseurs et autres créditeurs		397 821	367 558	366 468
Dettes d'impôt		2 055	11 386	10 207
Autres passifs courants		1 219	329	852
Total Passif		1 077 103	1 105 443	1 179 566

(*) Hors IAS 32-39

Tableau de flux de trésorerie en normes IFRS

	Au 30/06/2005	Au 31/12/2004	Au 31/12/2005
en milliers d'euros	(*)	(*)	
Résultat net total consolidé	37 066	17 027	16 285
Résultat des sociétés mises en équivalence	(11)	0	0
Amortissements et provisions	49 360	30 509	30 759
Résultats de cessions d'actifs	846	45	2 357
Impôts payés	(23 825)	(1 963)	(297)
Charges (produits) d'impôt	22 224	9 236	6 040
Charges (produits) d'intérêt	725	101	(7 628)
Variation du Besoin en fonds de roulement	(52 002)	(107 479)	(101 348)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	34 383	(52 522)	(53 832)
Acq. de stés consolidées, trésorerie acquise déduite	(2 666)	(92)	(648)
Cession de stés consolidées, ss deduct. de la tréso. cédée	0	572	29
Investissements industriels	(57 322)	(30 646)	(29 620)
Investissements financiers	(18)	(10)	(193)
Prêts et avances consentis	(3 020)	(77)	(69)
Cession d'immobilisations et d'actifs financiers	6 856	3 957	189
Variation nette des prêts et des autres valeurs immobilisées	1 623	224	7 788
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(54 546)	(26 073)	(22 524)
Augmentation de capital	(2 776)	693	(11)
Emission d'emprunts	101 742	48 784	41 082
Remboursements d'emprunts	(11 480)	(7 603)	(12 439)
Variation nette des concours bancaires	(44 167)	51 566	81 717
Dividendes payés aux actionnaires du groupe et aux minoritaires	(15 059)	(10 280)	(9 313)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	28 260	83 160	101 035
Incidence des variations des taux de change	(482)	(139)	20
Variation de trésorerie	7 614	4 426	24 699
Trésorerie à l'ouverture hors IAS 32-39	49 268	49 268	56 882
Trésorerie à l'ouverture avec IAS 32-39 (**)			61 022
Trésorerie à la clôture	56 882	53 695	85 722
Variation de trésorerie	7 614	4 426	24 699

(*) Hors IAS 32-39

(**) voir tableau de passage : application des normes IAS 32-39 au 01/07/2005

Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS

En milliers d'euros

	En nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves de conversion	Autres réserves	Résultats accumulés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 01/07/2004	8 000 000	56 000	22 545		947	189 036	268 528	21 659	290 187
Résultat 30/06/2005						38 046	38 046	-980	37 066
Dividendes versés						-10 030	-10 030	-8 784	-18 813
Eléments directement comptabilisés en capitaux propres						-144	-144		-144
Variation de la réserve de conversion				152			152	109	261
Variation de périmètre								1 511	1 511
Autres				-194		-393	-588	579	-9
Capitaux propres au 30/06/2005	8 000 000	56 000	22 545	-42	947	216 516	295 966	14 095	310 061
Impact des normes IAS 32-39 au 01/07/2005 net d'impôt							-2 459		-2 459
Capitaux propres au 01/07/2005	8 000 000	56 000	22 545	-42	947	216 516	293 507	14 095	307 602
Résultat 30/06/2005						15 814	15 814	471	16 285
Dividendes versés						-9 315	-9 315		-9 315
Variation nette de juste valeur des instruments financiers						-878	-878		-878
Variation de la réserve de conversion				-414			-414	120	-294
Variation de périmètre								4 266	4 266
Autres						-552	-552	-29	-581
Capitaux propres au 31/12/2005	8 000 000	56 000	22 545	-457	947	221 586	298 162	18 923	317 085

Annexe aux comptes consolidés semestriels

Préambule

Les comptes consolidés du Groupe Bonduelle et de ses filiales ("le Groupe") au titre de l'exercice 2005/2006 sont établis en conformité avec les normes "IFRS" (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union Européenne. Les comptes intermédiaires au 31 décembre 2005 sont établis en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Par ailleurs, dans la mesure où les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2006 devront être préparés sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur à cette date, il est possible que les comptes consolidés présentés en comparatif des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2006 et du semestre clos le 31 décembre 2006 soient préparés sur la base de principes et méthodes comptables différents de ceux retenus pour préparer les comptes intermédiaires du semestre clos le 31 décembre 2005.

La norme IFRS 1 *première application des IFRS* laisse aux premiers adoptants des IFRS en 2005 le choix de la date d'application des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers à savoir le 1^{er} juillet 2004 ou le 1^{er} juillet 2005.

Le Groupe a décidé d'appliquer les normes IAS 32-39 au 1^{er} juillet 2005 et donc ne retraitera pas les états financiers au 1^{er} juillet 2004.

L'impact des normes IAS 32-39 au 1^{er} juillet 2005 est détaillé dans le paragraphe 3 de la partie IX. Passage aux normes IFRS.

Les comptes consolidés du Groupe au titre des exercices et périodes intermédiaires antérieurs au 1^{er} juillet 2005 avaient été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes consolidés (Règlement 99-02 du CRC relatif aux comptes consolidés et Règlement 99-01 du CRC relatif aux comptes intermédiaires). Afin d'assurer la comparabilité avec les comptes présentés au titre du premier semestre 2005/2006, les comptes du premier semestre 2004/2005 et de l'exercice 2004/2005, tels que présentés ci-dessus, ont été retraités pour les rendre conformes aux IFRS. Les principales différences entre les principes comptables généralement admis en France et les IFRS sont présentées dans le document de référence 2004/2005 pour ce qui concerne les comptes de l'exercice 2004/2005 et dans la partie IX. Passage aux normes IFRS ci-après pour ce qui concerne les comptes du premier semestre de l'exercice 2005/2006.

I. Informations relatives à l'entreprise

Cotée sur Euronext (Compartiment B), Bonduelle SCA est une société en commandite par action de droit Français. Bonduelle détient des positions de leader sur le marché des légumes transformés dans la zone euroland et hors euroland. Elle intervient sur trois secteurs d'activité, à savoir, la conserve, le surgelé et le frais.

Les résultats opérationnels intermédiaires au 31 décembre dégagés par l'activité sont caractérisés par une forte saisonnalité. La production est principalement réalisée au cours de ce premier semestre de l'exercice fiscal de Bonduelle. Au 31 décembre, les charges en lien direct avec la production ont été retraitées afin de tenir compte des effets significatifs de la saisonnalité.

La gérance a arrêté, le 27 mars 2006, les comptes semestriels consolidés en normes IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2005.

II. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales importantes dont le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Le Groupe considère qu'il détient un contrôle exclusif sur une société lorsqu'il a la capacité d'orienter les politiques opérationnelles et financières de cette société, indépendamment de son pourcentage de participation. Ainsi, certaines sociétés sont-elles consolidées par intégration globale bien que le Groupe détienne un pourcentage de contrôle inférieur ou égal à 50%. L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du Groupe ("Part du Groupe") étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires ("Intérêts minoritaires"). Les sociétés dans lesquelles Bonduelle n'a pas le contrôle exclusif ou conjoint et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective soit à la date d'acquisition des titres, soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

III. Traduction des opérations en devises et conversion des états financiers des sociétés étrangères

Traduction des opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises figurent dans la rubrique "Autres charges et produits" du compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des emprunts en devises ou autres instruments affectés à la couverture d'investissements à long terme dans la même devise, qui sont inclus dans le poste "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros aux cours officiels de fin d'exercice et leurs comptes de résultat sont convertis en euros en utilisant pour chaque devise le cours moyen de la période. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans le poste «Différences de conversion» dans les capitaux propres consolidés jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels elles se rapportent soient vendus ou liquidés.

IV. Principes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires au 31 décembre 2005 sont présentés en milliers d'euros et reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « le Groupe »). Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et dettes définis ci-après inscrits à la juste valeur.

A- Immobilisations incorporelles

Ecart d'acquisition :

Lors de l'acquisition de titres de sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels acquis évalués à leur juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis représente l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique "Ecart d'acquisitions" pour les sociétés intégrées globalement et dans la rubrique "Titres mis en équivalence" pour les sociétés mises en équivalence.

Les écarts d'acquisitions relatifs aux sociétés étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de la société acquise.

Les écarts d'acquisitions négatifs sont directement comptabilisés en compte de résultat.

Autres immobilisations incorporelles

Les marques acquises, individualisables, de valeur importante et durable, soutenues par des dépenses de publicité et dont la durée de vie est considérée comme indéterminée, sont inscrites au bilan consolidé dans la rubrique "Autres immobilisations incorporelles". Leur évaluation tient compte en particulier de leur notoriété et de leur contribution aux résultats. Ces marques, qui bénéficient d'une protection juridique, ne font pas l'objet d'amortissement.

Les licences, brevets ainsi que les autres actifs incorporels acquis sont enregistrés à leur coût d'achat dans la rubrique "Autres immobilisations incorporelles" du bilan consolidé. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie économique estimées.

Frais de développement

Les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut démontrer qu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés.

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels qui varie de un à cinq ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

Suivi de la valeur des immobilisations incorporelles

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles fait l'objet d'une revue au minimum une fois par an et lorsque des événements et circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. Un amortissement exceptionnel est constaté lorsque la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Les pertes de valeurs éventuelles sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition affectés à l'UGT, puis à la réduction de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, notamment, sur la base de multiples de résultats ou des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de l'Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT") à laquelle se rattachent les immobilisations testées. Les UGT correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus des plans stratégiques des UGT couvrant les cinq prochains exercices, et au-delà de cet horizon, ils sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique à chaque UGT. Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation, avec un taux avant impôt, par application d'un coût moyen pondéré du capital (WACC) déterminé en fonction des données du marché de Bonduelle et de son secteur d'activité.

B- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Le coût d'acquisition ou de production inclut, lorsque applicable, les coûts de démantèlement et de remise en état des sites d'exploitation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations

Les immobilisations acquises au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan à hauteur de la valeur actualisée des loyers futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lorsque le contrat transfère au Groupe, en substance, la majeure partie des risques liés à la propriété de l'actif. L'évaluation du niveau de risque transféré s'effectue au travers de l'analyse des termes du contrat. La dette financière résultant de l'acquisition de l'actif est inscrite au passif du bilan consolidé.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décisions de changements de lieux de production

- Constructions : 10 à 40 ans
- Matériels, mobiliers, installations : 5 à 15 ans
- Autres immobilisations : 3 à 10 ans

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, le Groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient). La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par le Groupe. La valeur vénale correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché. Un amortissement exceptionnel est comptabilisé lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

C - Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et de la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

Autres actifs et passifs financiers

Cette catégorie inclut les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci sera inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement et autres placements

Les valeurs mobilières de placement sont traitées comme des actifs détenus à des fins de transaction. Elles sont inscrites au bilan consolidé à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées directement dans le compte de résultat

Les autres placements sont constitués essentiellement des instruments dérivés pour la partie ne remplissant pas les conditions de la comptabilité de couverture.

Disponibilités et Trésorerie

Les disponibilités consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché.

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les dérivés actifs, les valeurs mobilières de placement, les disponibilités et les intérêts courus non échus

Dettes financières courantes et non courantes

Les dettes financières sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En application de la norme IAS 39, la dette obligataire, swappée à l'émission, a été réévaluée à la juste valeur. Les instruments dérivés, désignés comme couverture de juste valeur de cette dette, sont inscrits au bilan pour leur valeur de marché.

Les variations de juste valeur de la dette et des dérivés associés passent en résultat de la période.

Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

En application de la norme IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur d'actifs ou passifs inscrits au bilan consolidé, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé et de l'élément couvert est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

D - Stocks

Les stocks de matières sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré. Les stocks de produits finis fabriqués sont évalués au coût de revient (y compris coûts indirects de production). Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus dans le coût des stocks. Les dépréciations jugées nécessaires sont constatées :

- pour les matières premières lorsque le cours du jour est inférieur à la valeur d'inventaire,
- pour les produits finis et marchandises revendues en l'état, chaque fois que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût de production ou d'acquisition.

Les marges réalisées entre sociétés du Groupe sont éliminées.

E - Titres d'auto-contrôle

Les actions Bonduelle détenues par la société sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés, dans la rubrique "Autocontrôle", pour une valeur correspondant à leur prix de revient. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

F - Subventions

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans le poste "Produits constatés d'avance" sous la rubrique "Autres passifs long terme non courants". Elles sont inscrites dans le compte de résultat (rubrique "Autres charges et produits") au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

G - Impôts

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur toutes les différences entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs ainsi que sur les déficits fiscaux, à l'exception toutefois des écarts d'acquisition. Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible. Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement des différences.

S'agissant des participations dans les filiales ou les sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes différences temporaires entre la valeur comptable des titres et leur valeur fiscale sauf :

- si le groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera
- et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés

H - Engagements de retraite, indemnités de fin de carrière et prévoyance

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantés les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes versées. Ces dernières sont constatées en résultat de l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants, soit sous forme de provisions.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- prise en compte des facteurs de rotation de personnel et de mortalité
- âge de départ à la retraite : 60 ans sauf cadres à 61 ans
- taux d'actualisation : 3,50 %
- taux de croissance des salaires : 2,50 %
- taux de rendement attendu des fonds : 4,25 %

L'application de la méthode dite du « corridor » a été retenue par le Groupe pour l'élaboration du résultat au 31.12.2005 et dans les comptes pro-forma 31.12.2004. Néanmoins, le Groupe étudie l'opportunité d'utiliser l'amendement de décembre 2004 qui prévoit que les écarts actuariels, faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate puissent être imputés directement en capitaux propres. Cette option, qui sera arrêtée lors de la publication définitive des comptes consolidés au 30 juin 2006, ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

I - Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

J - Enregistrement du revenu

Le revenu est enregistré au moment du transfert de l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens transférés à l'acheteur.

Le revenu est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients ainsi que des coûts liés aux accords de participations publicitaires, de référencement ou concernant des actions promotionnelles ponctuelles facturés par les distributeurs.

K - Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits opérationnels comprennent les produits ne concourant pas directement à l'activité et la variation positive de stock de produits semi-finis.

Les autres charges opérationnelles comprennent les charges ne concourant pas directement à l'activité et la variation négative de stock de produits semi-finis.

L - Eléments non récurrents

Les éléments non récurrents comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe. Ils incluent principalement les plus ou moins values de cession d'activités et de participations consolidées, les écarts d'acquisition négatifs ainsi que les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris les écarts d'acquisition) relatifs à des participations consolidées.

M - Options de souscription et d'achat d'actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, soit 4 ans et les droits sont exerçables 1 an, avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant d'être exerçables sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée. Le Groupe a procédé à la valorisation et retraité l'ensemble des options octroyées après le 7 novembre 2002 non exerçables au 1er juillet 2004.

L'information relative au nombre et prix d'exercice des options est reprise dans le document de référence du Groupe enregistré auprès de l'AMF sous le numéro R 06-022.

N - Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions en circulation.

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Pour le Groupe, il s'agit du retraitement des actions propres.

O - Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé de la période au cours de laquelle la décision de cession a été prise, les bilans consolidés des périodes antérieures n'étant pas retraités. Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession sont présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie, et ce pour toutes les périodes présentées.

P - Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus normal d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, des impôts différés sur les déficits reportables et de la détermination du montant des provisions pour risques et charges ou des provisions pour engagements sociaux et commerciaux. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité.

Q - Reclassements

La présentation de certains éléments des états financiers des périodes antérieures a pu être modifiée afin de la rendre homogène avec les règles adoptées pour la dernière période présentée.

V. Changement de périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est identique à celui des comptes arrêtés au 30/06/2005 à l'exception de :

- Absorption, à effet 1^{er} juillet 2005, des sociétés BONMAÏS SA et LE VALDOUR SA par la société SUD OUEST LEGUMES SA qui devient la société SOLEAL ;

Ces mouvements n'ont pas d'incidence significative sur la comparabilité des comptes du premier semestre 2005/2006 et de ceux du premier semestre 2004/2005.

VI. Informations sectorielles

La ventilation du revenu par secteur est déterminée selon la localisation des actifs qui est identique à celle issue de la localisation des marchés.

Les transferts entre secteurs ne sont pas significatifs et sont réalisés aux conditions de marché.

Par Zone Monétaire (en K EUR)	Euroland		Hors Euroland		Eliminations		Total Consolidé	
	déc-05	déc-04	déc-05	déc-04	déc-05	déc-04	déc-05	déc-04
Chiffres D'affaires	498 895	513 895	88 790	79 374	-12 973	-16 533	574 713	576 736
Ventes Externes	488 197	501 423	86 515	75 313	-	-	574 713	576 736
Ventes Inter-Secteurs	10 698	12 472	2 275	4 061	-12 973	-16 533	-	-
Résultat Opérationnel Courant	13 711	21 207	15 707	8 506	-	-	29 418	29 713
R O C (*) retraité de l'effet USD	13 711	21 207	13 900	8 506	-	-	27 611	29 713
Investissements Industriels	26 183	29 125	3 699	1 608	-	-	29 882	30 733
Dotations aux amortissements	26 346	27 945	4 092	3 643	-	-	30 438	31 588

(*) Résultat Opérationnel Courant

Par Secteur D' Activité (en K EUR)	Conserve		Surgelé		Frais		Autres Non Affectés		Total Consolidé	
	déc-05	déc-04	déc-05	déc-04	déc-05	déc-04	déc-05	déc-04	déc-05	déc-04
Chiffres D'affaires	276 380	279 211	134 034	137 094	164 298	160 431	-	-	574 713	576 736
Investissements Industriels	14 097	11 487	6 467	5 496	6 686	7 548	2 633	6 202	29 882	30 733

VII. Engagements Hors Bilan

en milliers d'euros

	au 30/06/05	au 31/12/05
<u>Engagements donnés</u> :		
. Avals et cautions donnés (nets des utilisations)	5 378	1 821
<u>Engagements reçus</u> :		
. Avals et cautions donnés (nets des utilisations)	3 729	2 329

Environnement :

Les activités du Groupe ne génèrent pas de passifs majeurs en terme d'environnement.

Le Groupe fait face ponctuellement aux charges engendrées par la remise en état des sites industriels fermés.

Gaz à effet de serre : Bonduelle respecte le quota d'émission de gaz à effet de serre de 268 524 TeqCO2 qui lui a été attribué à compter du 1er janvier 2005.

Droit individuel à la formation en France :

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle dispose que les sociétés françaises accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits reste plafonné à cent vingt heures.

Aucune charge à payer n'a été comptabilisée dans les exercices 2004 et 2005.

VIII. Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes

Aucun événement postérieur à l'arrêté des comptes semestriels n'est à signaler.

IX. Passage aux normes IFRS

1. Rapprochement des capitaux propres consolidés

Le rapprochement entre les capitaux propres établis selon les normes françaises et les capitaux propres établis selon les IFRS se présenterait comme suit, au 1^{er} juillet 2004 et au 31 décembre 2004 :

(En K euros)	01/07/2004	31/12/2004
Capitaux propres consolidés selon les normes françaises	285 403	288 922
Retraitement des charges à répartir	-525	-424
Retraitement des immobilisations corporelles	3 010	2 131
Retraitement des avantages au personnel	-988	177
Reclassement des subventions en passif courant	-6 798	-10 083
Passage en intégration globale de SOL et BONMAIS	5 431	6 417
Retraitement des actions propres	-4 080	-4 079
Retraitement des écarts de conversion	3 901	5 054
Suppression de l'amortissement des écarts d'acquisitions		3 090
Suppression de l'amortissement des fonds de commerce		222
Autres	-10	1 010
Impact impôts différés sur les retraitements IFRS	4 843	4 324
Capitaux propres consolidés totaux selon les IFRS	290 187	296 762

2. Rapprochement du résultat net consolidé

Le rapprochement entre le résultat net consolidé établi selon les normes françaises et le résultat net consolidé établi selon les normes IFRS se présenterait comme suit au 31 décembre 2004 :

(En K euros)	31-déc-04
Résultat net consolidé selon les normes françaises	12 414
Résultat du Groupe	12 666
Résultat hors Groupe	-253
Retraitement des charges à répartir	100
Retraitement des immobilisations corporelles	-866
Passage en intégration globale de SOL et BONMAIS	985
Retraitement des écarts de conversion	1 147
Suppression de l'amortissement des écarts d'acquisitions	3 090
Suppression de l'amortissement des fonds de commerce	222
Charges liées aux options d'achats d'actions	-72
Impact impôts différés sur les retraitements IFRS	-1 013
Produit des activités ordinaires	1 020
Résultat net consolidé selon les normes IFRS	17 027
Résultat du Groupe	17 163
Résultat hors Groupe	-136

3. Application des normes IAS 32-39 au 1^{er} juillet 2005

	Bilan ouverture 01/07/2005 hors IAS 32-39	Retraitements IAS 32-39	Reclassements	Bilan ouverture 01/07/2005 avec IAS 32-39	Bilan 31/12/2005 avec IAS 32-39
ACTIF					
Actifs non courants	405 723	2 036	3 038	410 797	398 648
dont					
Autres actifs financiers	2 053	5 729		7 782	5 343
<i>dont instruments dérivés de couverture</i>		5 729		5 729	3 212
Autres actifs long terme	3 168	-3 693	3 038	2 513	462
<i>dont charges constatées d'avance (frais bancaires)</i>	3 693	-3 693		0	0
Autres actifs non courants	400 502	0		400 502	392 843
Actifs courants	671 380	3 275	-3 038	671 617	780 918
dont					
Autres actifs courants	5 617	-865		4 752	7 956
<i>dont charges constatées d'avance (frais bancaires)</i>	865	-865		0	0
Valeurs mobilières de placement	0	4 140		4 140	4 304
<i>dont instruments dérivés de taux et change</i>	0	4 140		4 140	4 304
Autres actifs courants	665 763	0	-3 038	662 725	768 658
Total de l'actif	1 077 103	5 311		1 082 414	1 179 566
PASSIF					
Capitaux propres de l'ensemble	310 061	-2 459		307 602	317 085
dont					
Capitaux propres part du groupe	295 966	-2 459		293 507	298 163
<i>dont impact net d'impôt IAS 32-39</i>		-2 459		-2 459	0
Passifs non courants	303 701	1 767		305 468	301 832
dont					
Emprunts et dettes financières	271 289	3 579		274 868	272 438
<i>dont dette obligataire à la juste valeur</i>	258 115	-22 780		235 335	230 771
<i>dont instrument dérivé à la juste valeur de couverture</i>	0	26 359		26 359	25 394
Autres provisions	7 556	-525		7 031	10 726
<i>dont provision pour perte de change</i>	525	-525		0	0
Impôts différés - passifs	8 086	-1 287		6 799	2 962
Autres passifs non courants	16 770	0		16 770	15 706
Passifs courants	463 341	6 003		469 344	560 648
dont					
Emprunts et concours bancaires moins d'un an	55 964	6 003		61 967	179 420
<i>dont instruments dérivés de taux et change</i>	0	6 003		6 003	8 164
Autres passifs courants	407 377	0		407 377	381 228
Total du passif	1 077 103	5 311		1 082 414	1 179 565

6. Explication des principales différences

Les principales différences entre les normes françaises et les normes IFRS se détaillent comme suit :

A – Différences liées à la norme IFRS 1 – Description des options liées à la première adoption des normes internationales d'information financière

La norme IFRS 1 traite des modalités de première application des IFRS. Cette norme offre aux « premiers adoptants » un certain nombre d'exceptions aux principes de totale rétroactivité dans l'application des IFRS.

Ces options sont les suivantes :

1 – Regroupements d'entreprises. La norme IFRS 1 offre l'option de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition, soit le 1^{er} juillet 2004. Le Groupe a choisi cette option et les acquisitions d'entreprises intervenues avant le 1^{er} juillet 2004 n'ont pas été retraitées dans le bilan IFRS d'ouverture.

2 – Immobilisations. La norme IFRS 1 offre l'option d'évaluer, à la date de transition, les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et certaines immobilisations incorporelles à leur juste valeur, cette dernière étant considérée comme leur coût présumé.

Le Groupe n'a pas choisi l'option de réévaluer les immobilisations à leur juste valeur à la date de transition.

3 – Ecarts actuariels liés aux engagements de retraite. La norme IFRS 1 offre la possibilité de comptabiliser, à la date de transition, tous les écarts actuariels cumulés liés aux régimes de retraite à prestations définies. Le Groupe ayant choisi cette option, il en résulte une diminution des provisions pour engagements de retraite de 0,2 million d'euros au 1^{er} juillet 2004, ayant pour contrepartie une augmentation des capitaux propres du même montant.

L'application de la méthode dite du « corridor » a été retenue par le Groupe pour l'élaboration du résultat pro forma 2004-05 dans la présente publication. Néanmoins, le Groupe étudie l'opportunité d'utiliser l'amendement de décembre 2004 qui prévoit que les écarts actuariels, faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate puissent être imputés directement en capitaux propres. Cette option, qui sera arrêtée lors de la publication définitive des comptes consolidés au 30 juin 2006, ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

4 – Différences de conversion accumulées. Le Groupe a choisi d'opter pour la remise à zéro des différences de conversion accumulées dans les capitaux propres. Ces différences, qui sont générées lors du processus de consolidation d'entités ayant une devise différente de l'euro, représentaient des produits de change latents de 1,4 million d'euros au 1^{er} juillet 2004.

La remise à zéro des différences de conversion n'a aucun impact sur les capitaux propres totaux du Groupe au 1^{er} juillet 2004. Par ailleurs, seules les différences de conversion générées à compter de cette date transiteront dans le compte de résultat en cas de cession des participations auxquelles elles se rapportent.

5 – Plans de stock-options. Conformément aux dispositions de première application de la norme IFRS 2, le Groupe a pris l'option de retraiter les plans de stock-options octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} juillet 2005.

B – Principales normes appliquées

1. Chiffre d'affaires et frais de coopérations commerciales. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les frais de coopérations commerciales payés par le Groupe à ses clients distributeurs sont généralement enregistrés dans les coûts promotionnels, compris dans la rubrique achats consommés.

En application de la norme IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, les coûts de prestations commerciales viennent en réduction du chiffre d'affaires. Dans les comptes préparés selon les IFRS, le chiffre d'affaires et les frais de coopérations commerciales sont par conséquent tous deux diminués d'environ 111 millions d'euros au 31 décembre 2004 par rapport aux comptes consolidés publiés. Ce reclassement n'a pas d'impact sur le résultat opérationnel ni sur le résultat net consolidé.

2. Présentation des éléments exceptionnels. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les éléments exceptionnels sont exclus du résultat opérationnel et présentés sur une ligne séparée du compte de résultat.

En application de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, les éléments exceptionnels ne peuvent être présentés sur une ligne séparée du compte de résultat. Conformément à la Recommandation N°2004-R 02 du Conseil National de la Comptabilité, certains éléments exceptionnels ont été inclus dans le résultat opérationnel total, sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

Le Groupe présente par ailleurs un résultat opérationnel courant excluant les événements non récurrents majeurs de nature à modifier l'appréciation de la performance. Cette dernière comprend les plus ou moins values de cession d'activités et de participations consolidées significatives et les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris goodwill) relatifs à des participations consolidées.

Les plus ou moins values de cession ainsi que les pertes de valeur relatives à des participations mises en équivalence sont présentées sur la ligne « Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence ». Les plus ou moins values de cession ainsi que les pertes de valeur relatives à des participations non consolidées sont présentées sur la ligne « Autres produits et charges financiers ».

Par conséquent, le résultat exceptionnel au 31 décembre 2004 pour 1,7 million d'euros en normes françaises a été reclassé d'une part sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » pour un montant de + 1 million d'euros et sur la ligne « Charges et produits financiers » pour un montant de + 0,7 million d'euros.

3. Présentation du bilan consolidé. Dans les comptes établis selon les normes françaises, le bilan consolidé est présenté dans l'ordre de liquidité des actifs et passifs. En application de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, les actifs et passifs doivent être présentés séparément selon qu'il s'agit d'éléments courants ou non courants.

L'application de la norme IAS 1 n'a pas d'impact significatif sur la présentation du bilan consolidé du Groupe.

4. Présentation du tableau des flux de trésorerie. Les différences entre le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2004 établis selon les normes IFRS et le tableau des flux de trésorerie établis selon les normes françaises sont peu significatives.. Le principal retraitement effectué sur la trésorerie est lié au reclassement des actions propres achetées en vue de régulariser le marché et les titres détenus faisant l'objet d'options d'achat, classées en valeurs de mobilières de placement en normes françaises et reclasser en moins des capitaux propres en IFRS. Ainsi, la trésorerie à l'ouverture au 1^{er} juillet 2004 passe de 54,0 millions d'euros à 49,3 millions et la trésorerie à la clôture 31 décembre 2004 passe de

58,6 à 53,7 millions d'euros. L'impact de l'application des normes IAS 32-39 au 1^{er} juillet 2005 fait varier la trésorerie à l'ouverture de 56,9 à 61,0 millions d'euros.

5. Immobilisations corporelles. La détermination du coût d'entrée, telle que définie en normes IFRS est conforme aux pratiques retenues généralement par le Groupe.

En normes françaises, le groupe constate des provisions pour grosses réparations afin de couvrir les dépenses de renouvellement de ses actifs. Cette dernière n'étant pas compatible avec l'IAS 37, a été retraitée dans les comptes au 1^{er} juillet 2004 et dans les comptes pro forma au 31 décembre 2004. Les dépenses correspondantes ont été reconnues en tant qu'actifs si elles répondaient à la définition des composants, conformément à la norme IAS 16.

Compte tenu de la nouvelle définition de la durée de vie d'une immobilisation et après analyse des durées d'utilisation spécifique à nos actifs, par les équipes techniques, le Groupe a conduit la révision de ces plans d'amortissements basés sur les durées d'utilités. Cette nouvelle durée a été appliquée de façon prospective à compter du 1^{er} juillet 2004.

6. Subventions d'investissement. Le Groupe reçoit essentiellement des subventions liées à des actifs et les comptabilise en capitaux propres pour leur totalité lors de l'attribution de la subvention. L'IAS 20 ne retient pas cette approche pour la comptabilisation des subventions liées à des actifs et requiert leur comptabilisation en minoration de l'actif correspondant ou en produit constaté d'avance. C'est cette dernière méthode que le groupe a retenue et il a donc reclassé ces éléments au bilan du 1^{er} juillet 2004.

7. Immobilisations incorporelles. Dans les comptes établis selon les normes françaises, les fonds de commerce constituent des actifs identifiables, lesquels sont reflétés sur la ligne « Autres immobilisations incorporelles » du bilan consolidé.

En application de la norme IAS 38 révisée, *Immobilisations incorporelles*, les fonds de commerce ne remplissent pas les critères de reconnaissance d'un actif identifiable et doivent donc être assimilés à du goodwill. Le Groupe a ainsi procédé, au 1^{er} juillet 2004, au reclassement de ses fonds de commerce du poste « Immobilisations incorporelles » vers le poste « Ecart d'acquisition » pour un montant total de 2 millions d'euros.

8 Impôts différés. Dans les comptes établis selon les normes françaises, les impôts différés sont classés au bilan en éléments courants ou non courants en fonction du classement de l'élément au titre duquel l'impôt différé est constaté.

Dans les normes françaises, le Groupe présentait distinctement les actifs et passifs dans l'annexe des comptes consolidés et le solde net au bilan.

En application de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, tous les actifs et passifs d'impôts différés doivent être classés en éléments non courants et présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé.

9. Paiements fondés sur des actions. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les options de souscription ou d'achat d'actions ne sont pas valorisées et n'ont aucun impact sur le compte de résultat consolidé.

En application de la norme IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Le Groupe a procédé à la valorisation et retraité l'ensemble des options octroyées après le 7 novembre 2002 non exerçables au 1^{er} juillet 2004.

L'application de la norme IFRS 2 n'a aucun impact sur le bilan consolidé ni sur les capitaux propres du Groupe. Le montant total de la charge constatée en 2004/2005 au titre des options d'achat d'actions s'élève à 0,072 million d'euros. Cette charge a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

10. Amortissement et dépréciation d'actifs. Selon les principes IFRS, les actifs immobilisés à durée définie font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité et d'un test de perte de valeur en cas d'indicateur et les actifs à durée d'utilité non définie ne sont pas amortis et font l'objet de test de valeur au moins une fois par an. Un amortissement exceptionnel est comptabilisé lorsque leur valeur recouvrable devient durablement inférieure à leur valeur comptable.

Le test de dépréciation, déjà réalisé en normes françaises, a été adapté lors du passage aux IFRS. Ainsi, les écarts d'acquisitions ont été ventilés sur les unités génératrices de trésorerie (UGT). La notion d'UGT est assimilée à une technologie, elle-même incluse au sein d'une activité principale présentée en informations sectorielles.

Une dépréciation est constatée si la valeur actuelle des flux de trésorerie après impôt attendus est inférieure à la valeur contributive au bilan de l'unité génératrice de trésorerie concernée. La détermination de la valeur actuelle selon la méthode des cash-flows actualisés est réalisée sur la base des plans moyen et long terme utilisés par le management du groupe. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe Bonduelle.

Le test n'a révélé aucune perte de valeur sur les goodwill. Les dotations aux amortissements comptabilisées dans le compte de résultat consolidé établi selon les normes françaises sont annulées dans les comptes établis selon les IFRS (3 millions d'euros au 31 décembre 2004).

11. Comptabilisation et Evaluation de nos participations avec nos partenaires dans le Sud-Ouest

Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, le groupe consolide les sociétés Sud-Ouest Légumes SA et Bonmaïs SA selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

En application du cadre conceptuel de l'IASB relatif aux *principes d'évaluations des actifs* ainsi que de la norme IAS 27, *Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales*, et dans la perspective de la réorganisation opérée dans les sociétés du Sud-Ouest au 1^{er} juillet 2005, le Groupe a décidé d'intégrer globalement ces deux sociétés au 1^{er} juillet 2004 pour l'élaboration des comptes pro forma au 31 décembre 2004 qui seront mis en regard des comptes consolidés du 31 décembre 2005.

L'intégration globale à 100 % au 1^{er} juillet 2004 des éléments du bilan lié au passage à la méthode d'intégration globale est de + 20,6 millions d'euros sur le total bilan, dont 14,7 millions sur l'actif immobilisé.

12. Application des normes IAS 32 - 39 sur les instruments financiers

La norme IFRS 1 *première application des IFRS* laisse aux premiers adoptants des IFRS en 2005 le choix de la date d'application des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers à savoir le 1^{er} juillet 2004 ou le 1^{er} juillet 2005.

Aussi, le Groupe a décidé d'appliquer les normes IAS 32-39 au 1^{er} juillet 2005 et donc ne retraitera pas les états financiers au 1^{er} juillet 2004.

Instruments financiers dérivés

Pour couvrir son exposition aux risques de marchés (taux et change), le Groupe utilise des instruments dérivés. En application de la norme IAS 39, ces dérivés doivent figurer au bilan pour leur valeur de marché.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de valeur de marché des dérivés sont enregistrées en résultat et viennent compenser les variations de juste valeur de l'élément couvert.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie futurs, les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres. Les gains et les pertes ainsi différés, passeront en résultat au moment où l'élément couvert sera lui même enregistré en résultat.

Pour les instruments dont la relation de couverture n'a pas pu être documentée au sens de la norme IAS 39, ainsi que pour la part inefficace des couvertures, les variations de juste valeur passent en résultat.

Au 1^{er} juillet 2005, la première application de la norme IAS 39 a eu un impact négatif brut avant impôt de 3.7 M€ sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

7. Compte de résultat, bilan et tableau de variation des capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement au titre de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004 entre le compte de résultat consolidé établi selon les normes françaises et le compte de résultat consolidé établi selon les IFRS :

	31-déc-04		
	selon les normes françaises	retraitements IFRS	selon les IFRS
Chiffre d'affaires	688 081	-111 345	576 736
Achats et charges externes	-628 493	112 577	-515 915
Charges de personnel	-129 390	-5 066	-134 456
Amortissements et dépréciations	-27 751	-3 837	-31 588
Autres produits et charges opérationnels	125 425	9 512	134 938
Résultat opérationnel courant	27 872	1 841	29 713
Eléments non récurrents	-3 090	3 090	0
Résultat opérationnel	24 782	4 931	29 713
Charges et produits financiers	-4 147	697	-3 450
Résultat avant impôt	20 635	5 628	26 263
Impôt sur les bénéfices	-8 221	-1 015	-9 236
Résultat net des sociétés intégrées	12 414	4 613	17 027
Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 414	4 613	17 027
Résultat du Groupe	12 666	4 497	17 163
Résultat hors Groupe	-253	116	-136
Résultat Part du Groupe par action	1,58		2,15

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre le résultat opérationnel établi selon les normes françaises et le résultat opérationnel établi selon les IFRS au titre de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004:

(En K euros)	31-déc-04
Résultat opérationnel selon les normes françaises	24 782
Retraitement des charges à répartir	100
Retraitement des immobilisations corporelles	-866
Produits des activités ordinaires	1 345
Passage en intégration globale de SOL et BONMAIS	1 112
Suppression de l'amortissement des écarts d'acquisitions	3 090
Suppression de l'amortissement des fonds de commerce	222
Charges liées aux options d'achats d'actions	-72
Résultat opérationnel selon les IFRS	29 713

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre le bilan consolidé établi selon les normes françaises et le bilan consolidé établi selon les IFRS au 31 décembre 2004 :

31-déc-04 ACTIF	En Keuros	selon les normes françaises	retraitements IFRS	selon les IFRS
Immobilisations incorporelles		31 136	-1 519	29 617
Ecart d'acquisition nets		70 490	5 063	75 553
Immobilisations corporelles nettes		252 276	13 837	266 113
Titres mis en équivalence		61	0	61
Autres actifs financiers		2 086	-155	1 931
Impôts différés actifs		3 615	9 900	13 516
Autres actifs long terme		369	3 615	3 984
Actifs non courants		360 034	30 742	390 776
Stocks		389 838	-3 138	386 700
Clients et autres débiteurs		271 881	-6 902	264 978
Créances d'impôt		0	34	34
Autres actifs courants		15 801	-7 336	8 465
Valeurs mobilières de placement		4 079	-4 079	0
Disponibilités		54 486	4	54 490
Actifs courants		736 085	-21 417	714 667
Total de l'actif		1 096 119	9 324	1 105 443
PASSIF				
Capital		56 000	0	56 000
Primes liées au capital		22 545	0	22 545
Autres réserves		3 028	-1 401	1 627
Résultats accumulés		200 380	-6 016	194 364
Capitaux propres part du groupe		281 952	-7 416	274 536
Intérêts minoritaires		6 970	15 256	22 226
Capitaux propres de l'ensemble		288 922	7 840	296 762
Emprunts et dettes financières		198 272	376	198 649
Engagements envers le personnel		2 369	1 512	3 881
Autres provisions		18 507	-14 496	4 011
Impôts différés - passifs			5 576	5 576
Autres passifs long terme		17 600	10 647	28 246
Passifs non courants		236 749	3 614	240 363
Emprunts et concours bancaires moins d'un an		173 825	3 913	177 739
Provisions à moins d'un an		29	11 277	11 306
Fournisseurs et autres créditeurs		379 735	-12 178	367 558
Dettes d'impôt		11 386	0	11 386
Autres passifs courants		5 472	-5 143	329
Passifs courants		570 448	-2 130	568 318
Total du passif		1 096 119	9 324	1 105 443

Le tableau ci-dessous présente la variation des capitaux propres entre le 1^{er} juillet 2004 et le 31 décembre 2004 :

(En K euros)	Capital	Primes	Réserves de conversion	Autres réserves	Résultats accumulés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 1er juillet 2004	56 000	22 545		947	189 036	268 528	21 659	290 187
Résultat 31/12/2004					17 163	17 163	-136	17 027
Dividendes versés					-10 280	-10 280	0	-10 280
Remboursement de capital						0	0	0
Variation des subventions d'investissement						0		0
Variation de la réserve de conversion			752			752	-297	454
Variation de périmètre						0	455	455
Retraitement des titres d'autocontrôle					-2 763	-2 763		-2 763
Autres			-46		1 181	1 135	546	1 681
Capitaux propres au 31 décembre 2004	56 000	22 545	706	947	194 339	274 536	22 226	296 762

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés résumés de la société Bonduelle SCA, relatifs à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005/2006, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en application de ce référentiel. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004/2005 et au second semestre 2005 retraitées selon les mêmes règles à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, sont appliquées depuis le 1^{er} juillet 2005.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne et appliqué par la société pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005/2006, tel que décrit dans les notes annexes.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le préambule de l'annexe qui expose :

- les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 30 juin 2006 et dans les comptes consolidés semestriels au 31 décembre 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;
- l'option offerte par la norme IFRS 1 et retenue par la société de ne pas retraiter les informations comparatives relatives aux états financiers conformément aux normes IAS 32 et IAS 39, qui sont appliquées depuis le 1^{er} juillet 2005.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Marcq-en-Baroeul et Paris La Défense, le 31 mars 2006

Les commissaires aux comptes

K P M G A U D I T

Christian de Brianson

MAZARS & GUERARD

Philippe Bouillet